

Droits et libertés à l'honneur

Julie Perreault

L'année 2015 sera foisonnante de dates commémoratives à célébrer, notamment le 25^e anniversaire du Tribunal des droits de la personne, le 40^e anniversaire de la *Charte des droits et libertés de la personne* et le 800^e anniversaire de la *Magna Carta*.

Questionnés, repensés, encensés, les libertés et droits fondamentaux ont suscité et nourri beaucoup de discussions depuis leur adoption par l'Assemblée nationale du Québec, le 27 juin 1975, sous le nom de *Charte des droits et libertés de la personne*, et de leur entrée en vigueur officielle le 28 juin 1976. Encore très présente dans l'actualité, où son contenu est souvent débattu ou défendu, la Charte fera cependant parler d'elle pour une tout autre raison cette année, soit pour ses 40 ans d'existence. Pour marquer le coup, le Tribunal des droits de la personne (TDP), qui fêtera également son 25^e anniversaire, et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) ont déjà planifié diverses activités et festivités afin de souligner comme il se doit cette année exceptionnelle. Voici donc les principaux événements qui auront lieu au cours de l'année.

Avril

Depuis la mi-avril, un appel de candidatures a été lancé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse afin de rendre hommage à 40 personnes, en l'honneur des 40 ans de la Charte, qui défendent les droits et libertés au Québec. L'ex-juge de la Cour suprême du Canada, **Louise Arbour**, qui fut également haute-commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies, a été mandatée pour présider le jury indépendant qui nommera les lauréats cet été. Toute personne désirant soumettre sa candidature pourra le faire par l'entremise d'un microsite créé pour l'occasion.

Juin

Dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec, le Tribunal des droits de la personne tiendra son premier événement sous forme d'un atelier intitulé *L'imagination au service de l'égalité: regards sur les pouvoirs de réparation du Tribunal des droits de la personne*. Lors de cette activité, **M^{me} la juge Ann-Marie Jones**, **M^e Luc Huppé** et **M^e Frédérick Joseph Doucet**, respectivement présidente, assesseur et avocat-conseil pour le Tribunal des droits de la personne, discuteront du pouvoir de réparation lorsqu'un droit ou une liberté d'une personne prévu à la *Charte des droits et libertés de la personne* a été reconnu comme étant lésé. Leur conférence comportera également de nombreux exemples où le Tribunal a mis en application ce type de pouvoir.

L'Assemblée nationale du Québec profitera aussi du mois de juin pour souligner de manière officielle les 25 ans du Tribunal des droits de la personne et les 40 ans de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Septembre

Puis, à l'occasion de la rentrée judiciaire de Montréal, la juge Jones prononcera une allocution. En sa qualité de présidente du Tribunal, cette dernière abordera dans son discours les nouveaux défis à l'horizon pour la Charte et pour le TDP.

Suite » page 21

Dernier Conseil général de l'histoire du Barreau du Québec

Les 1^{er} et 2 avril 2015 s'est tenu au Château Frontenac de Québec le Conseil général du Barreau du Québec, scellant ainsi le dernier pan de son histoire dans l'actuelle gouvernance qui changera de visage en juin 2015. Dans la foulée, un hommage a été rendu au bâtonnier sortant du Québec, M^e Bernard Synnott.

Animée par la vice-présidente du Barreau du Québec, **M^e Lu Chan Khuong, Ad. E.**, la soirée en l'honneur du **bâtonnier sortant du Québec, M^e Bernard Synnott**, s'est déroulée en compagnie de nombreux invités venus spécialement pour l'occasion, dont **M^e Thomas Conway**, président de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

Une soirée « Peace & Love »

La soirée, présentée dans la bonne humeur et l'amitié, a débuté par un toast offert par **M^{me} Renée Piette**, représentante du public au sein du Comité exécutif, invitée à rendre un premier hommage au bâtonnier sortant. Par la suite, **M^e Isabelle Boillat**, représentante des régions, **M^e Hélène Carrier**, bâtonnière du Barreau de Québec, et **M^e Greg Moore**, bâtonnier du Barreau de Montréal, ont à leur tour présenté un discours.

Les organisateurs n'ont pas lésiné sur les moyens de rendre cette soirée mémorable. Grâce à la complicité de plusieurs membres du Barreau, une vidéo a été spécialement conçue pour M^e Synnott sur l'air de la chanson Happy, de Pharrell Williams. La soirée s'est poursuivie par une remise de cadeaux, dont une caricature de l'artiste Pierre Drysdale de Québec.

M^e Synnott a finalement pris la parole pour livrer un témoignage et remercier tous ceux et celles qui ont contribué au succès de la dernière année. Un dernier hommage lui a été rendu par des invités de la soirée qui lui ont chanté une de ses chansons préférées.

Dernière séance du Conseil général

La dernière séance du Conseil général du Barreau s'est déroulée en présence d'invités spéciaux, dont la présidente du Tribunal des droits de la personne, la **juge Ann-Marie Jones**. La ministre de la Justice, **M^e Stéphanie Vallée**, était également présente. Les membres du Conseil général ont profité de l'occasion pour lui remettre un certificat en remerciement pour son implication dans la nouvelle gouvernance du Barreau.



Les membres du dernier Conseil général de l'histoire du Barreau

Photo: Guillaume Cyr

Octobre

S'ensuivra la tenue du colloque *Tribunal des droits de la personne: 25 ans d'expérience en matière d'égalité*, organisé par le Tribunal en collaboration avec le Barreau du Québec. La première partie de cette journée aura pour thématique la contribution du TDP à l'interprétation de la Charte québécoise et proposera différentes conférences telles que *L'interprétation de la Charte québécoise à la lumière du droit international*, *La protection contre l'exploitation des personnes âgées ou handicapées*, *L'égalité en emploi*, *Pourquoi un Tribunal des droits de la personne au Québec?* et *Quelques mots d'histoire* présentée par **M^e Gil Rémillard, Ad. E.**, qui fut ministre de la Justice et procureur général du Québec au moment de la création du Tribunal.

Les présentations et ateliers de l'après-midi seront regroupés sous le thème *Quelques défis récurrents pour le Tribunal des droits de la personne*. On y retrouvera, entre autres, une conférence de **M^e Pearl Eliadis** intitulée *Une deuxième mouture pour les tribunaux des droits de la personne? Les développements comparés*, en plus d'une table ronde portant sur l'accessibilité à la justice. La conférence de clôture sera prononcée par **M^e Lucie Lamarche**. La participation à une proportion des activités du colloque sera également reconnue comme des heures de formation continue.

Décembre

Pour conclure en beauté son année de festivités soulignant ses 25 ans, le Tribunal tiendra un cocktail, le 2 décembre, au palais de justice de Montréal. L'événement s'adressera principalement aux anciens membres du Tribunal ainsi qu'à quelques invités qui ont marqué son histoire.

Pour sa part, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse clôturera son année avec un forum sur les droits et libertés, où les 40 lauréats sélectionnés seront conviés à participer. Ces derniers se verront dédier respectivement une page Web faisant mention de leur parcours et de leur engagement. L'événement ad hoc, qui aura lieu le 10 décembre, servira également à souligner les 40 ans de la Charte et remplacera exceptionnellement la soirée du prix Droits et Libertés.

Finalement, toujours dans cette optique de commémoration, la Commission accueillera en 2016 le Congrès annuel de l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne.

Que souhaiter pour l'avenir de la Charte?

Un anniversaire devient souvent un moment de réflexion et d'introspection sur l'avenir du jubilaire. Et après 40 ans d'existence parmi les divers chamboulements socio-économico-politiques, il y a lieu de songer au passé autant qu'au futur de la Charte. «Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis la création de la Charte, mais celle-ci est encore plus nécessaire qu'à ses débuts. À l'époque, en 1975, nous vivions une période de croissance économique; l'État se voulait généreux, libéral, tolérant... Aujourd'hui, nous sommes devant un État à la fois plus pauvre et plus répressif. On parle beaucoup d'austérité, de crise fiscale, de ressources limitées. Moins généreux, l'État est également de moins en moins tolérant, comme en témoignent la judiciarisation de l'itinérance ou encore les nombreuses tentatives de restreindre les libertés religieuses», d'expliquer **M^e Pierre Bosset**, professeur de droit public de l'UQAM, membre du Comité sur les droits de la personne du Barreau du Québec, ainsi qu'ancien conseiller juridique et directeur de la recherche et de la planification stratégique pour la CDPDJ.

Alors que faire ou quoi souhaiter? Selon M^e Bosset, une réforme importante serait souhaitable pour renforcer le statut juridique de la Charte, et notamment l'application des droits économiques et sociaux. «De plus, d'un point de vue institutionnel, il faudrait protéger la Commission, en faisant en sorte que celle-ci relève directement de l'Assemblée nationale», de mentionner le juriste. Un troisième vœu de M^e Bosset, partagé par plusieurs, dont la présidente du Comité sur les droits de la personne du Barreau du Québec, **M^e Pearl Eliadis**, serait de protéger la Charte afin d'éviter qu'elle ne fasse l'objet de modifications intempestives ou même d'une abolition au gré d'un gouvernement. «Peu importe les gouvernements ou les leaders politiques, la primauté du droit et la Charte devraient être respectées en tout temps. La Charte n'est pas là pour renforcer les tendances populaires, les avis de la majorité, qui eux ont déjà une force. Elle est là pour protéger les minorités, les gens vulnérables. C'est un bouclier et non une épée», d'indiquer M^e Eliadis.

Magna Carta, l'ancêtre des documents de droits et libertés

Quarante ans, ce n'est pas rien pour un document qui a eu une telle incidence juridique, politique, sociologique, etc. au sein d'une société. Et, on ne pourrait nier le volet spécial de cet anniversaire, lorsque l'on sait qu'en plus, ce dernier coïncide avec les 800 ans d'existence du premier écrit revendiquant les droits et libertés des individus.

Ratifiée le 15 juin 1215, la *Magna Carta Libertatum*, de son vrai nom, est une charte qui avait été soumise par les barons anglais à leur roi, Jean sans Terre, afin que celui-ci reconnaisse et respecte certains droits, notamment les droits religieux et l'accès à une justice rapide, et qu'il cesse de recourir à l'emprisonnement illégal et d'abuser de ses droits royaux, etc. Son adoption ayant eu peu d'impact à l'époque, la *Magna Carta* aura quand même inspiré bon nombre d'écrits et de chartes par la suite, faisant d'elle le point de départ historique en matière de documents reconnaissant les droits et libertés des personnes.

Aujourd'hui, pour souligner ses 800 ans d'existence, le Barreau du Québec a lancé le concours *De la Magna Carta à moi: regards sur le monde et les droits de la personne*, s'adressant aux étudiants québécois de 3^e, 4^e et 5^e secondaire. Dans le cadre de ce concours de rédaction et de production vidéo, ces derniers auront jusqu'au 15 mai 2015 pour soumettre leur texte d'environ 250 mots ou leur vidéo d'une à trois minutes répondant aux questions : Où en sommes-nous en matière de droits de la personne? Les droits et libertés sont-ils menacés? Si vous aviez des droits à protéger, comment écririez-vous un ou des articles d'une *Magna Carta* moderne? Pour en savoir plus sur le concours: www.barreau.qc.ca/800magnacarta. —

Le Droit de savoir et les libertés et droits fondamentaux

En cette année commémorative des libertés et droits fondamentaux, l'émission *Le Droit de savoir* a décidé de consacrer sa 4^e saison à cette thématique. Tout au long des 10 épisodes, divers individus ou organismes communautaires partageront leur expérience et la manière dont la *Charte des droits et libertés de la personne* ou la *Charte canadienne des droits et libertés* les a aidés à protéger leurs droits. Pour en connaître davantage sur l'émission ou revoir d'anciens épisodes, rendez-vous au www.ledroitdesavoir.ca.